

Directement visés :	Réseau Horizon au complet	R-1 Moncton	R-2 Saint John
	R-3 Fredericton	R-3 Haut de la Vallée	R-7 Miramichi

**Réseau de santé Horizon
Mandat
Comité de sécurité des patients et d'amélioration de la qualité**

AUTORITÉ

Le Comité de sécurité des patients et d'amélioration de la qualité relève du Conseil d'administration.

OBJECTIF

Le Conseil d'administration du Réseau de santé Horizon (Horizon) s'engage à promouvoir l'excellence et une culture de sécurité des patients dans l'organisation. À cette fin, le Conseil a mis sur pied le Comité de sécurité des patients et d'amélioration de la qualité.

Le Comité de sécurité des patients et d'amélioration de la qualité a pour but de démontrer au Conseil d'administration, aux collectivités servies et au ministère de la Santé que le Réseau de santé Horizon répond aux exigences relatives à la sécurité des patients, à l'identification et l'atténuation des risques et à l'amélioration de la qualité. Le comité offre une direction organisationnelle afin d'assurer le développement et le maintien d'une culture de sécurité des patients, et de promouvoir dans l'ensemble de l'organisation l'adoption de meilleures pratiques et d'initiatives d'amélioration de la qualité fondées sur des données probantes.

FONCTIONS

Le comité :

- Élabore les buts et les objectifs stratégiques qui correspondent au plan d'activités d'Horizon, aux normes d'amélioration de la qualité et de la sécurité des patients d'Agrément Canada, et aux autres normes légiférées et réglementées.
- Approuve et surveille les indicateurs de rendement permettant de suivre la réalisation des buts et des objectifs.
- Détermine les occasions d'amélioration et formule des recommandations à cet effet.
- Travaille avec l'équipe de direction pour identifier les risques qu'Horizon doit envisager et pour favoriser l'amélioration continue de la qualité.
- Appuie les initiatives relatives à la sécurité des patients dans l'ensemble de l'organisation.

NOTA : Le présent document est CONTRÔLÉ. Toute version papier de ce document n'est pas contrôlée et devrait TOUJOURS être comparée à la version électronique avant utilisation. Impression : 25/03/16

Numéro :		Date de l'ébauche :	Le 10 août 2011
Section :		Date de l'original :	
Rédigé par :		Date(s) de la révision:	Sept. 2012; oct. 2013
Approuvé par :	Comité de sécurité des patients et d'amélioration de la qualité d'Horizon		Page 1 de 2

- Surveille les mesures relatives aux soins et à la sécurité des patients au niveau du système même.
- Surveille les tendances relatives aux comptes rendus d'incidents.
- Surveille les tendances relatives à la prévention et au contrôle des infections.
- Encourage l'utilisation de processus multidisciplinaires fondés sur les faits pour l'évaluation d'incidents, d'événements sentinelles et d'accidents évités de justesse afin de mettre en œuvre des améliorations durables.
- Examine les rapports et les recommandations du Comité de qualité et de sécurité des patients d'Horizon.

MEMBRES

- Le président du Conseil d'administration est un membre votant de tous les comités du Conseil.
- Quatre membres du Conseil, dont l'un agira à titre de président.
- Le président-directeur général est membre d'office sans droit de vote de tous les comités de la Régie régionale.
- Représentation de la haute direction (vice-présidence) selon le besoin.

RÉUNIONS

Le Comité se réunit au moins quatre fois par année.